 **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**
COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVEILLE
2, Place de la Madone
06390 CHATEAUNEUF VILLEVEILLE

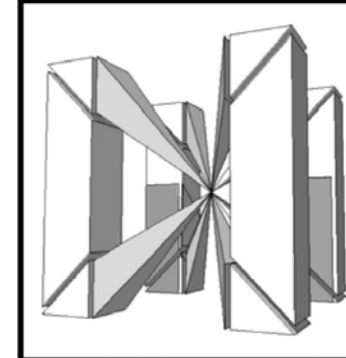
P. L. U.
(PLAN LOCAL D'URBANISME)

04b

PLAN DE ZONAGE

PLAN SECTEUR SUD
ECH : 1 : 2500^{ème}

Délégation du Conseil Municipal	
Arrêté le : 28/06/2012	
Enquête publique : du 09/10 au 08/11/2012	
Approuvé le : 07/08/2013	



GROUPE ESPACE 06
ARCHITECTURE - INGENIERIE - URBANISME
Bernard HEAMS Architecte D.P.L.G.
27, rue Lamartine - 06000 NICE
e-mail : espace06@wanadoo.fr 04 93 85 60 80
04 93 85 60 28

LEGENDE:

- UC Nom de la Zone
- Limite de la Zone
- Espace Boisé Classé
- Zone Rouge du P.P.R
- Zone Bleue du P.P.R
- Emplacement réservé
- Destination
Numéro
Bénéficiaire

ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER :
(Selon l'article L.123-1-5° de la Loi du 10/10/1963)

- Espace paysagé à préserver
- Oliviers à préserver
- Trame verte
- Elément du patrimoine
architectural à préserver

ZONE DE PLAN DE MASSE :

- Emprise R.D.C.
- Emprise Sous-Sol (avec toiture
terrasse végétalisée ou minéralisée)
- Périmètre d'étude (article L.123-2a)
- Espace stationnement et piéton

